

Résolution du Parlement européen sur la situation en RDA (12 octobre 1989)

Légende: Le 12 octobre 1989, le Parlement européen adopte une résolution relative à l'exode vers la République fédérale d'Allemagne (RFA) de milliers de citoyens est-allemands et dans laquelle il invite le gouvernement de la République démocratique allemande (RDA) à ouvrir la voie des réformes démocratiques.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 20.11.1989, n° C 291. [s.l.]. ISSN 0378-7052.

"Résolution sur la situation en République démocratique allemande (12 octobre 1989)", auteur:Parlement européen , p. 89-90.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/resolution_du_parlement_europeen_sur_la_situation_en_rda_12_octobre_1989-fr-6ec21cf7-5920-4026-b774-52b72aa0806e.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Résolution du Parlement européen sur la situation en République démocratique allemande (12 octobre 1989)

Le Parlement européen,

A. considérant avec préoccupation l'exode vers la RFA de milliers de citoyens est-allemands, via la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie,

B. considérant que pour la majorité de ces réfugiés, le mécontentement trouve surtout son origine dans l'absence de réformes démocratiques, comme l'ont souligné les nombreuses manifestations qui se sont déroulées dans différentes villes de la RDA,

C. préoccupé par la répression dont ont été victimes les manifestants qui réclamaient des réformes démocratiques le 7 octobre 1989, notamment à Berlin-Est, à Leipzig et à Dresde, qui a fait des dizaines de blessés et a débouché sur des centaines d'interpellations et plusieurs arrestations,

D. considérant que l'afflux massif de réfugiés pose des problèmes humanitaires et matériels aux pays de transit,

E. rappelant la décision du gouvernement hongrois d'autoriser des milliers de citoyens est-allemands à franchir la frontière austro-hongroise pour se rendre en RFA, ainsi que la décision des gouvernements polonais et tchécoslovaque de faciliter leur départ,

F. persuadé que la population est-allemande approuve les efforts déployés par la Communauté en faveur de l'intégration européenne et de l'autodétermination du peuple allemand dans la paix et la liberté;

1. invite le gouvernement de RDA à ouvrir la voie des réformes démocratiques;
2. demande au gouvernement de la RDA de ne pas recourir à la répression et de respecter toutes les obligations de l'Acte final d'Helsinki auxquelles il a souscrit formellement;
3. invite la RDA à mettre un terme sur-le-champ à toutes les interventions policières contre les citoyens soucieux seulement de vivre librement dans leur pays, à libérer les personnes arrêtées ou condamnées arbitrairement et à mettre fin aux procédures de persécution judiciaire et policière;
4. fait observer que les manifestants réclament la liberté, la démocratie et la participation;
5. estime que les nécessaires réformes démocratiques peuvent contribuer à résoudre les graves problèmes qui sont à l'origine de l'exode massif et souligne par ailleurs la nécessité d'ouvrir un dialogue entre toutes les composantes politiques et sociales de la société;
6. estime que la population est-allemande a le droit légitime de déterminer elle-même le système économique, la forme de gouvernement et l'évolution future de son pays;
7. invite les ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de la CPE à demander au gouvernement de la RDA de respecter les droits de l'homme, et demande aux gouvernements des Etats membres de la Communauté de mettre à l'ordre du jour du sommet des 8 et 9 décembre 1989 à Strasbourg la situation des droits de l'homme en RDA et le soutien à accorder aux mouvements de réforme en Europe de l'Est et en Europe centrale;
8. attend du Conseil et de la Commission qu'ils tiennent compte de la présente résolution à l'occasion de toutes négociations ou discussions avec la RDA;
9. charge son Président de transmettre la présente résolution à la Commission, au Conseil, à la coopération politique européenne, aux gouvernements et aux parlements des Etats membres ainsi qu'au gouvernement de

la RDA.